3e édition
Mars 2023

Découvrez nos exemples de prêts verts

et leurs effets bénéfiques sur l'environnement

Contexte

En novembre 2019, le groupe Sfil a inauguré son programme d'obligations vertes pour refinancer des prêts verts souscrits par des collectivités territoriales ou leurs groupements auprès du dispositif Sfil/La Banque Postale.

Lancé en juin 2019 en partenariat avec la Banque Postale, le prêt vert est un outil dédié au financement d'investissements concourant à la transition écologique et au développement durable. Il constitue un trait d'union efficace entre l'engagement de Sfil en matière de finance durable et son rôle de banque publique de développement au service des territoires.

Après 2 émissions vertes lancées en 2019 et 2020, respectivement d'un montant de 750 M€ et de 500 M€, le groupe Sfil a lancé le 1er décembre 2021 une 3ème émission verte pour un montant de 500 M€.

La troisième édition de cette présentation propose une répartition globale et détaillée par thèmes des prêts verts refinancés. Elle se décline en 5 parties pour mieux expliciter les principes directeurs du « dispositif prêt vert », ainsi que la mécanique du processus de refinancement des prêts verts et des mesures d'impacts associées.

Sommaire dynamique

	Cliquez sur le nom d'une partie pour y accéder directement
	Cliquez sur le logo pour retourner au sommaire

01
L'émission verte
Un levier de la finance durable pour financer la transition écologique et les investissements durables

02
Le prêt vert
Un outil de financement pour les investissements verts dédié aux collectivités territoriales et leurs groupements

03
La répartition globale
...des prêts refinancés par l'émission verte du 1er décembre 2021

04
La mesure globale
...des impacts et des contributions environnementales

05
Les mesures détaillées
... par thème et exemples de financements octroyés

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Un levier de financement durable pour financer la transition écologique au niveau du territoire

L'une des missions de politique publique de Sfil est de refinancer par l'émission d'obligations sécurisées, les prêts souscrits par le secteur public local auprès de La Banque Postale.

Ainsi, le dispositif « prêt vert » capitalise sur ce schéma de financement :

- en proposant aux investisseurs sensibles aux critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) de souscrire à une émission d'obligation verte,
- en allouant les fonds levés au refinancement de prêts verts ayant financé des investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.

Fonctionnement du système de refinancement des prêts au secteur public local

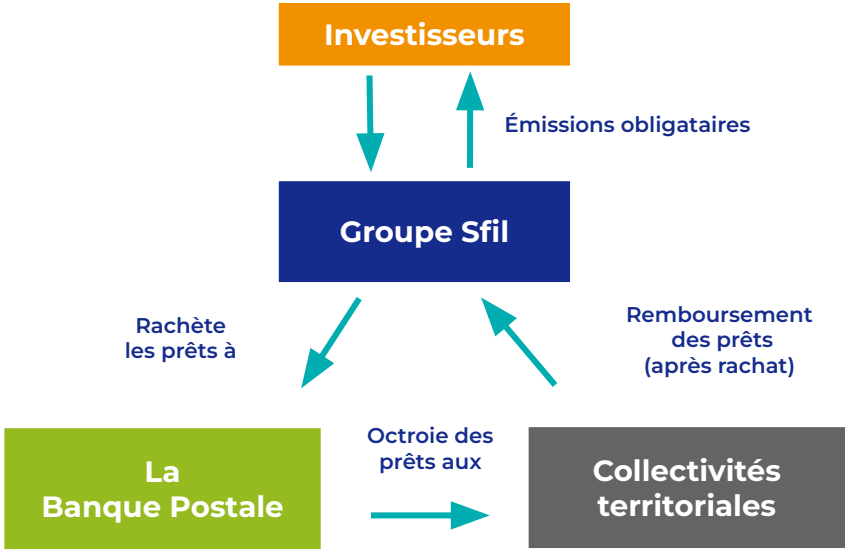

L'allocation des fonds levés fait l'objet d'un rapport justifiant leur utilisation et mesurant les impacts ou contributions environnementales des projets financés.

Un levier de financement durable pour financer la transition écologique au niveau du territoire

Les projets ciblés par le prêt vert allient les principes directeurs de la finance durable et l'identification des champs d'interventions des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Cette approche permet de définir un cadre d'éligibilité du prêt vert s'appuyant à la fois sur les attentes des investisseurs et sur les projets financés par les collectivités territoriales.

La chaîne de financement et de refinancement est ainsi cohérente et responsable de bout en bout.

Une approche synergique pour définir les projets éligibles aux prêts verts

** Green bonds principles édités par ICMA (international Capital Market Association), travaux de la Commission Européenne et du groupe d'Experts (TEG) sur la taxinomie verte.*

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Un outil de financement pour les projets d'investissement verts dédiés aux collectivités territoriales et leurs groupements

Premiers investisseurs publics, les collectivités et leurs groupements sont **acteurs de la transition écologique** au regard d'une partie de leur **champ d'intervention** dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports et des bâtiments publics.

L'identification de ces champs d'intervention a permis de définir **cinq thématiques de financement vert :**

- Energies renouvelables
- Gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- Gestion et valorisation des déchets
- Mobilité douce et transports propres
- Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Chaque thématique inclut des catégories de projets d'investissement concourant à la **transition écologique** et au **développement durable**.

Les 5 thématiques de financement du prêt vert

Énergies renouvelables

Gestion et valorisation des déchets

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Mobilité douce et transports propres

Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Un outil de financement pour les projets d'investissement verts dédiés aux collectivités territoriales et leurs groupements

Le prêt vert vise notamment les projets liés à :

- La **production** d'énergies renouvelables (électricité ou chaleur)

- La **production** d'eau potable et l'assainissement
- La **gestion** des eaux pluviales
- Aux actions de **GEMAPI**

- La **collecte** et le **tri** des déchets
- Le **recyclage** et la **valorisation** organique ou énergétique des déchets

- La **mise en place** d'infrastructures de transports en commun propres et de solutions de mobilités alternatives

- La **construction** écologique ou la rénovation thermique de bâtiments publics
- La **modernisation** de l'éclairage public

*Des **indicateurs** propres à chaque catégorie de projets ainsi qu'un descriptif de l'investissement sont collectés auprès des emprunteurs. L'ensemble de ces informations permet de **mesurer l'impact ou la contribution environnementale du projet financé**. Ils sont également utilisés pour **construire et illustrer le rapport d'allocation de l'émission verte**.*

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Répartition géographique des prêts refinancés par l'émission verte du 1er décembre 2021
(en millions d'€)

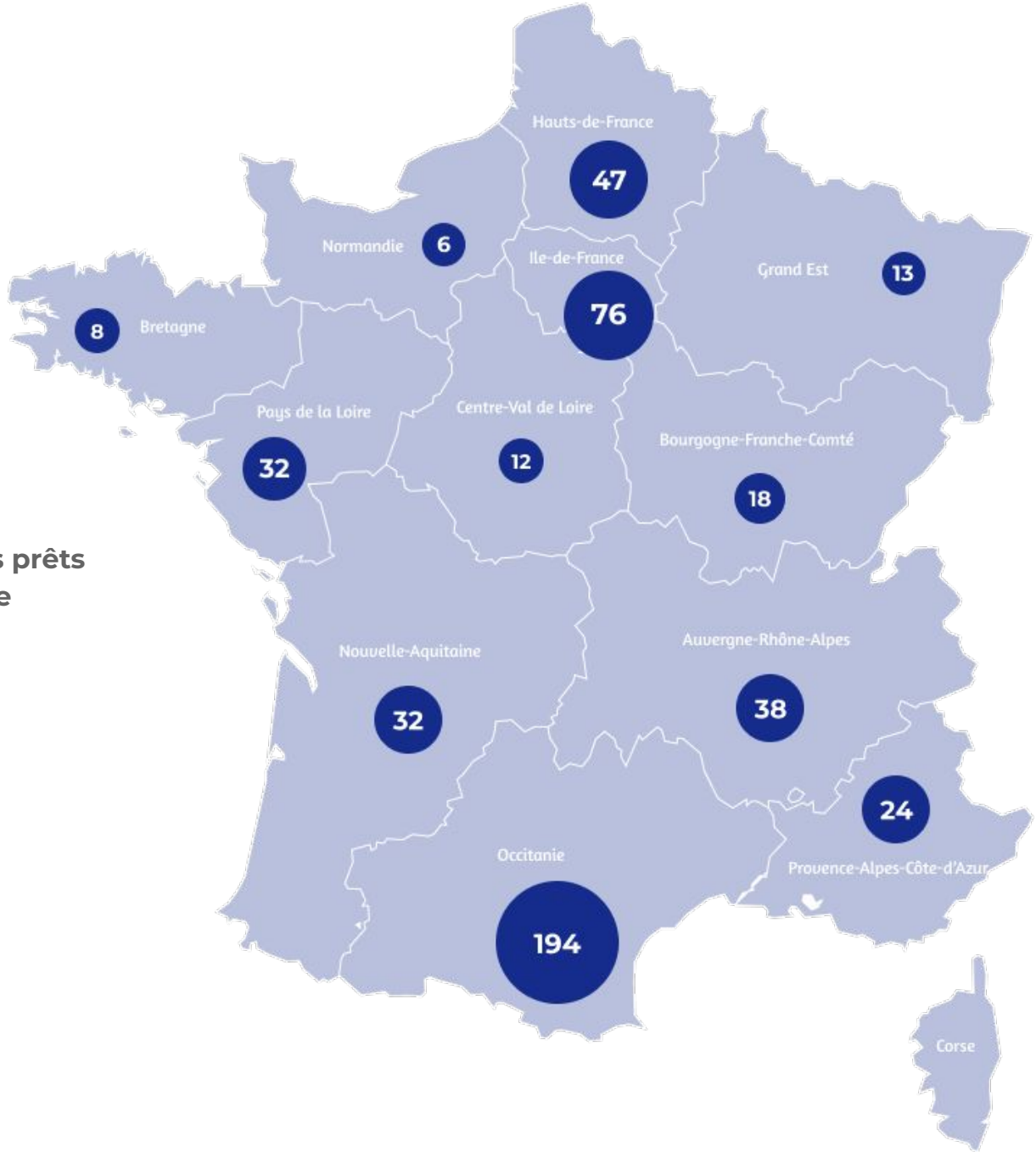

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Répartition globale des prêts refinancés sur cette troisième émission verte du 1er décembre 2021

Sur cette troisième émission verte :

500 M€
ont été levés par le groupe Sfil

178 prêts verts
ont été refinancés

au moins 1 projet
par région de France métropolitaine a été financé par le dispositif Sfil/LBP (hors Corse).

63% de ces prêts
ont été souscrits par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En lien avec leurs compétences spécifiques, ils sont les premiers acteurs des projets verts.

L'ambition
portée par le dispositif Sfil/LBP est de démocratiser l'accès à ce type de financement responsable pour l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements.

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Répartition globale des prêts refinancés sur cette troisième émission verte du 1er décembre 2021

En montant, le volume des prêts verts refinancés se concentre à 98 % sur 3 thématiques, correspondant à des domaines d'intervention nécessitant de lourds investissements :

Gestion et valorisation des déchets
24 prêts verts
Montant : 37 M€

Énergies renouvelables
7 prêts verts
Montant : 12 M€

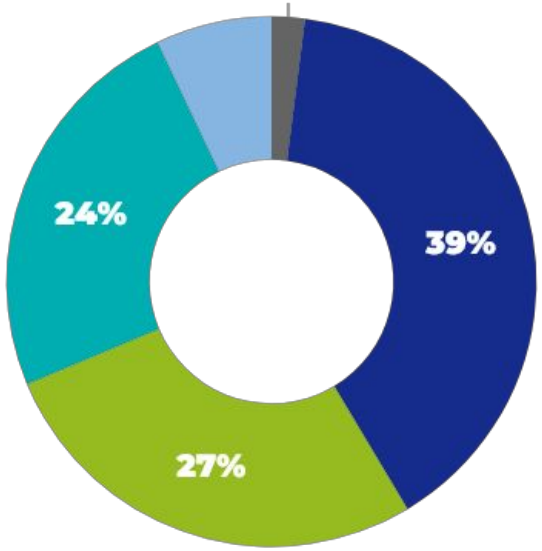

Mobilité douce et transports propres
11 prêts verts
Montant : 122 M€

Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain
64 prêts verts
Montant : 192 M€

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement
72 prêts verts
Montant : 136 M€

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Mesure globale des impacts et des contributions environnementales

L'impact et la contribution environnementale ont été évalués pour chaque prêt vert à l'aide de données simples et standardisées. Ils sont mesurés à partir de 2 types d'indicateurs :

1 - Les émissions de CO^2 évitées

Elles sont calculées à partir de modélisations comparatives et de données liées aux projets financés. Elles sont exprimées de manière agrégée en tonnes de CO_2 évitées par an (**tCO_2** évitées /an) et ont été rapportées à la participation de financement du dispositif Sfil/LBP dans les projets financés.

Cet indicateur est applicable à 3 thèmes : Energies renouvelables, Mobilité douce et transports propres, Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain.

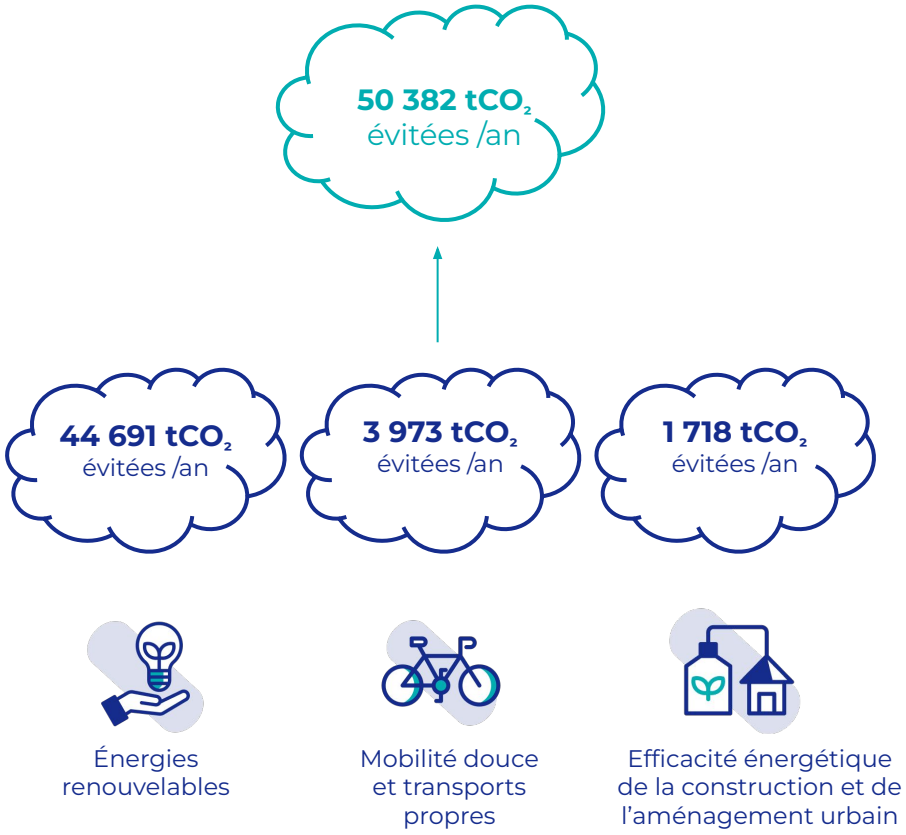

Mesure globale des impacts et des contributions environnementales

2 - Les indicateurs qualitatifs

Ils sont propres à chaque thème.

Pour les thèmes de la Gestion durable de l'eau et de l'assainissement et de la Gestion et valorisation des déchets, les indicateurs sont exclusivement qualitatifs. La nature des activités et les projets associés répondent de manière intrinsèque à des enjeux environnementaux (préservation de la ressource en eau et limitation de l'empreinte environnementale des déchets).

Ils mesurent principalement le poids d'activité des entités financées et évaluent leurs capacités contributives face aux enjeux environnementaux propres à ces domaines.

53 789 KM
de linéaire de réseau d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales*

7,1 M
d'habitants desservis*

1 815 653 T
de déchets ménagers et assimilés (DMA) gérées*

** Caractéristiques agrégées des services publics financés : eau potable, assainissement et collecte des déchets*

Mesure détaillée du thème
Énergies renouvelables

Catégories et projets éligibles*

Infrastructures, équipements et ouvrages liés à la **production d'énergie de sources renouvelables** :

- solaire;
- éolienne;
- biomasse;
- hydraulique;
- géothermique.

**hors centrales hydrauliques d'une capacité de production supérieure à 20 MW.*

Total thème : 12 M€

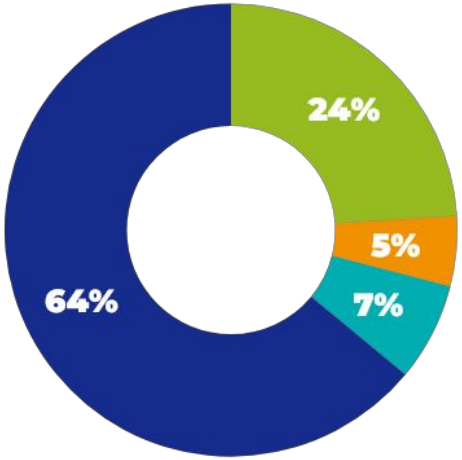

Energie Géothermique
1 prêt vert
Montant : 8 M€

Energie Solaire
4 prêts verts
Montant : 3 M€

Energie hydraulique
1 prêt vert
Montant : 0,8 M€

Energie Biomasse
1 prêt vert
Montant : 0,6 M€

01 L'émission verte
02 Le prêt vert
03 La répartition globale
04 La mesure globale
05 Les mesures détaillées

Mesure détaillée du thème
Énergies renouvelables

Indicateurs clés :

Impact écologique

44 691 tCO^2
évitées /an

Production annuelle estimée liée aux financements octroyés par le dispositif Sfil/LBP

296 765 MWh

Répartition de la production par type d'énergie

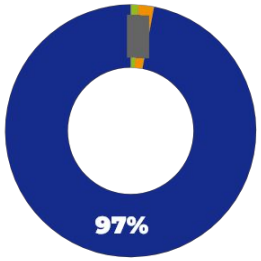

Géothermique
Biomasse
Solaire

Auvergne-Rhône Alpes

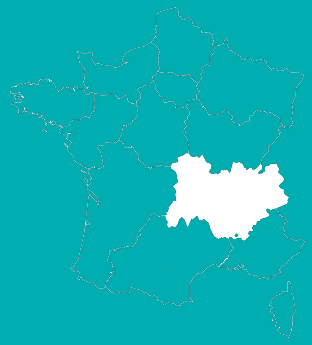

38 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS
Énergies renouvelables

Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL)
Construction d'une centrale solaire photovoltaïque

Situé dans le Département de la Loire, ce syndicat d'énergie regroupe toutes les communes de la Loire, 27 intercommunalités et le Département. Autorité concédante pour le gaz et l'électricité, ce syndicat est très investi dans le développement des ENR avec de nombreuses installations solaires en toiture. Il a investi 2 M€ pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Genest-Malifaux. La construction de cette centrale solaire permettra de :

- produire localement une électricité décarbonée ;
- développer les énergies renouvelables sur le territoire.

10 tCO_2 évitées /an

Caractéristiques du projet financé

- Energie produite : **Électricité (100%)**
- Capacité Énergétique installée : **2,1 MW**
- Estimation production actuelle : **2 479 MWh**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **100 %**

Île-de-France

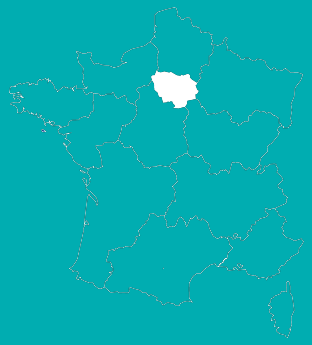

76 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS
Énergies renouvelables

Syndicat Intercommunal pour la Géothermie (SYGEO)
Développement et sécurisation des moyens de production géothermique

Situé en Région Île-de-France, ce syndicat de communes est compétent pour gérer le plus grand réseau de chaleur géothermique européen sur les communes de Chevilly-Larue, de l'Haÿ-les-Roses et de Villejuif. Il est alimenté par 3 centrales géothermiques chargées d'extraire la chaleur de la nappe aquifère du « Dogger » (formation géologique) d' Île-de-France.
Située entre 1 500 et 2000 mètres de profondeur, la température de l'eau y varie de 57 à 85 °C. Pour faire face à de nouveaux besoins de puissance identifiés à horizon 2030, ce syndicat a investi 8 M€ dans des équipements (pompes à chaleur et sources d'appoint), destinés à :

- sécuriser ses moyens de production de chaleur géothermique existant en maintenant de manière efficiente la température de l'eau sur le réseau ;
- pérenniser une source de chaleur renouvelable bénéficiant à plus de 35 000 équivalents logements.

43 984 tCO_2 évitées /an

Caractéristiques du projet financé

- Energie produite : **Chaleur (100%)**
- Capacité Énergétique installée : **47 MW**
- Estimation production annuelle : **326 895 MWh**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **88 %**

Mesure détaillée du thème
Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Catégories et projets éligibles

- Projets relatifs aux services publics de l'**eau potable** et de l'**assainissement** (réseau, équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées...) ;
- Projets relatifs à la gestion des **eaux pluviales** (réseau, végétalisation , perméabilisation des sols...) ;
- Actions liées à la compétence **GEMAPI** (entretien des rivières, protection contre les inondations, préservation de la biodiversité...).

Total thème : 136 M€

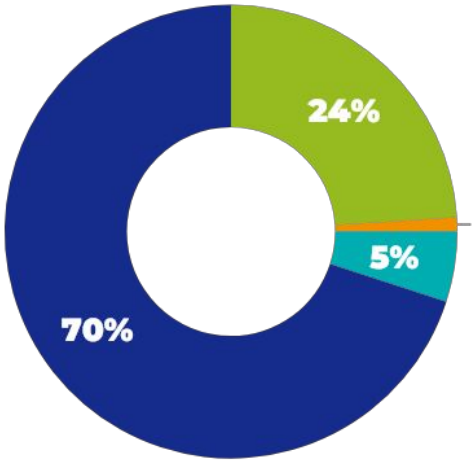

Service public de l'assainissement
38 prêts verts
Montant : 95 M€

Service public de l'eau potable
29 prêts verts
Montant : 33 M€

GEMAPI
4 prêts verts
Montant : 7 M€

Gestion des eaux pluviales
1 prêt vert
Montant : 0,9 M€

Mesure détaillée du thème
Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Caractéristiques des services publics de l'eau potable et de l'assainissement financés :

Linéaire totale de réseau

53 789 km

Volume d'eau potable produit par an

119M de m³

Quantité de boues produites par an

41 019 Tms*

** Tonnes de Matières Sèches*

Population desservie

4,4 millions d'habitants

Indicateurs clés :

Linéaire de réseau ajouté ou renouvelé par les projets financés

361 km soit 0,7 %

Nombre de projets GEMAPI financés

11

Centre-Val de Loire

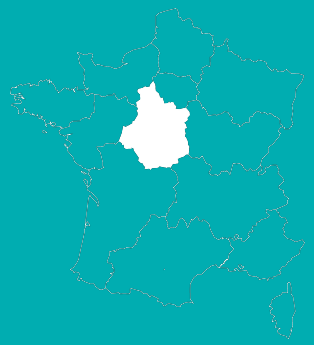

12 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
Construction d'une usine de potabilisation

Située en Région Centre-Val de Loire, cette communauté d'agglomération assure la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable pour ses 15 communes membres. Elle a investi 10 M€ dans la construction d'une usine de potabilisation qui permettra une augmentation du volume journalier livrable au réseau de 8 000 m^3/j. Cet ouvrage a pour objectifs :

- d'augmenter significativement la capacité de production d'eau potable sur le territoire ;
- de piloter l'exploitation de ses ressources de manière raisonnée en évitant la sur-sollicitation actuelle d'un ouvrage.

Caractéristiques du service financé

- Linéaire total de réseau : **424 km**
- Volume d'eau potable produit : **1,5 M de m^3**
- Population desservie : **53 000 habitants**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **30 %**

Bretagne

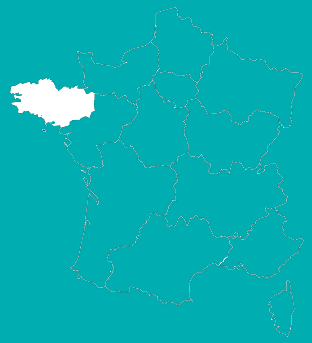

8 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique
Renouvellement des équipements d'assainissement

Située en Région Bretagne, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique a lancé un projet de modernisation de son réseau d'assainissement sur l'ensemble de son territoire (Plan Marshall de 50 M€ étalés sur 4 ans). Ce renouvellement des équipements d'assainissement interviendra notamment sur les communes d'Etel et d'Erdeven et doit permettre de :

- Réhabiliter les canalisations et les équipements en place afin de sécuriser l'acheminement des eaux usées des éviers, douches et toilettes vers les stations d'épuration où elles seront traitées et contrôlées avant leur rejet dans la nature ;
- Remplacer les tuyaux en amiante datant de la fin des années 70.

Caractéristiques du service financé

- Linéaire total de réseau : **800 km**
- Quantité de boues produites : **1 699 tMS**
- Population desservie : **58 622 habitants**
- Linéaire de réseau renouvelé par le projet financé : **7,70 km**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **9 %**

Auvergne-Rhône-Alpes

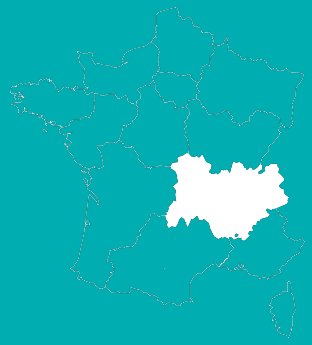

38 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
Actions de renaturation, de sécurisation hydraulique et de prévention des inondations

Situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) est chargée de faciliter l'action des collectivités du bassin versant de l'Arve dans les domaines de la prévention des inondations, de la protection et de la restauration des milieux aquatiques et de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. En matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), il intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve soit un territoire de 2 074 km² qui s'étend sur 93 communes, du Mont-Blanc au Léman. Ce syndicat a investi 4,8 M€ dans 4 opérations pour prévenir les inondations dans ce bassin versant :

- Travaux de renaturation du Foron du Chablais Genevois (agrandissement du lit de la rivière pour améliorer l'écoulement et reboisement des berges) ;
- Travaux de sécurisation hydraulique du torrent de la Griaz (renforcement des ouvrages de protection contre les crues) ;
- Travaux de confortement de la digue de la Châtelaine qui protège 102 logements et 21 entreprises ;
- Travaux de confortement des systèmes d'endiguement de Samoëns contre les crues du Clévieux et du Giffre.

Le dispositif Sfil/LBP a contribué globalement à hauteur de **62 %** dans le financement de ces opérations.

Mesure détaillée du thème
Gestion et valorisation des déchets

Catégories et projets éligibles*

- Projets relatifs au service public de la **collecte des Déchets Ménagers et Assimilés – DMA** (équipements et infrastructures de collecte hors véhicules, déchetteries et centres de tri…) ;
- Centre de préparation en vue de la **réutilisation ou du réemploi** des déchets (recyclerie, ressourcerie) ;
- Centre de **recyclage** ou de **valorisation organique ;**
- Unité de **valorisation énergétique.**

**hors incinérateurs/décharges sans système de récupérations d'énergie et traitement des déchets non conventionnels chimiques, nucléaires ou toxiques).*

Total thème : 37 M€

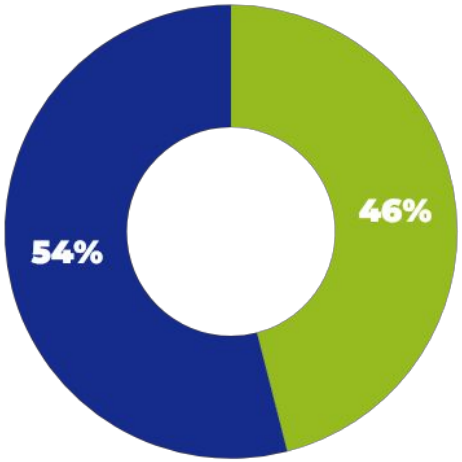

Collecte et tri des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
16 prêts verts
Montant : 20 M€

Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
8 prêts verts
Montant : 17 M€

Mesure détaillée du thème
Gestion et valorisation des déchets

Caractéristiques des services publics de la collecte financés :

Volume collecté de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

1 750 653 tonnes /an

Orientation des DMA

- **47 % vers le recyclage et la valorisation organique**
- **25 % vers l'incinération avec récupération d' énergie**
- **28 % vers un autre traitement**

Population desservie

2 736 103 millions d'habitants

Caractéristiques des services de traitement financés :

Volume de déchets traités par recyclage ou valorisation organique

65 000 tonnes /an

Capacité de valorisation énergétique des déchets

73,6 MW dont 67 MW en chaleur et 6,6 MW en électricité

Provence-Alpes Côte d'Azur

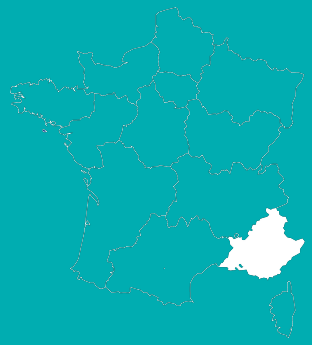

24 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Gestion et valorisation des déchets

Communauté de Communes Rhône Lez Provence
Construction d'un centre intercommunal de valorisation des déchets

Située en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette communauté de communes exerce 12 compétences sur les 5 communes qui composent son territoire (mobilité et transport, GEMAPI, collecte et traitement des déchets ménagers etc...). Elle a investi 3 M€ pour la construction d'un nouveau centre de valorisation innovant sur la commune de Mondragon. Ce nouveau centre de valorisation est destiné à venir en complément de la déchetterie déjà existante sur la commune de Bollène et il a vocation à :

- Augmenter la capacité et la diversité du tri ;
- Réduire la quantité de déchets enfouis en proposant de nouvelles filières de traitement et de recyclage afin d'optimiser la filière de valorisation des déchets concourant ainsi au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Caractéristiques du service financé

- Population desservie : **325 habitants**
- Volume de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collecté : **15 626 tonnes / an**
- Orientation des déchets collectés :
  - **27,93 % vers le recyclage et la valorisation organique**
  - **0,07 % vers l'incinération avec récupération d'énergie**
  - **71,01 % vers un autre traitement**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **58 %**

Nouvelle-Aquitaine

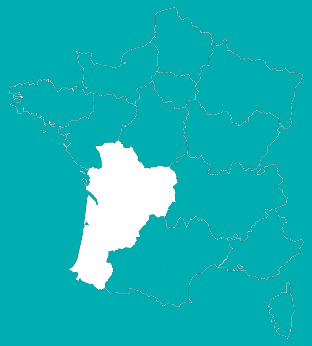

32 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Gestion et valorisation des déchets

Communauté Urbaine Limoges Métropole
Rénovation d'un centre de recyclage des déchets

Située en Région Nouvelle-Aquitaine, cette communauté urbaine composée de 20 communes a investi 15,75 M€ dans l'agrandissement et la modernisation de son centre de recyclage, notamment pour rendre possible le tri du nouveau flux des consignes plastiques. Ainsi, cette agrandissement et rénovation du centre de recyclage vise à permettre de :

- diminuer le volume de déchets ultimes en augmentant la capacité de tri des déchets recyclables ;
- moderniser le centre et rendre possible le tri du nouveau flux en extension des consignes plastiques à venir.

Caractéristiques du service financé

- Volume de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) traité par recyclage ou valorisation organique : **24 000 tonnes / an**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **6 %**

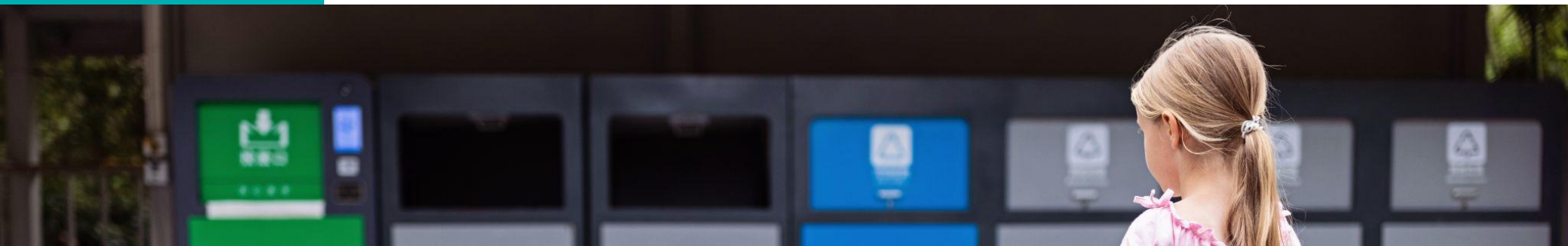

Mesure détaillée du thème
Mobilité douce et transports propres

Catégories et projets éligibles*

- Transport individuel : parc de **véhicules propres** (électrique ou à hydrogène), **stations de recharges**, **pistes cyclables**;
- Transport en commun : création de **lignes de transport en commun propres** (tramway, métro, bus électrique ....), **verdissement** du **matériel roulant**, amélioration des **infrastructures ferroviaires**, **équipements supports** (gare, pôle d'échanges multimodal...)

**hors véhicules ou locomotives hybrides ou thermiques.*

Total thème : 122 M€

Transport en commun

5 prêts verts
Montant : 87 M€

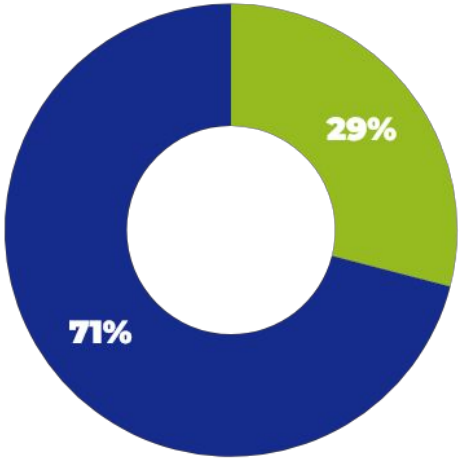

Transport individuel

6 prêts verts
Montant : 35 M€

Mesure détaillée du thème
Mobilité douce et transports propres

Indicateurs clés :

Impact écologique

3 973 tCO_2 évitées /an

Kilomètres de pistes cyclables installées ou rénovées

309 km

Longueur des lignes créées, étendues ou améliorées

86 km

Nombre de passagers moyen par an des lignes

161 millions

Répartition des prêts relatifs aux transports en commun par type d'infrastructure (en nombre)

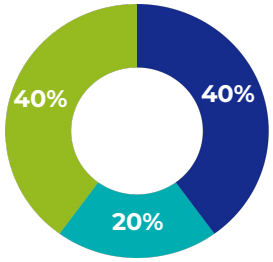

Métro

Bus électrique

Aménagement et centre de maintenance

Hauts-de-France

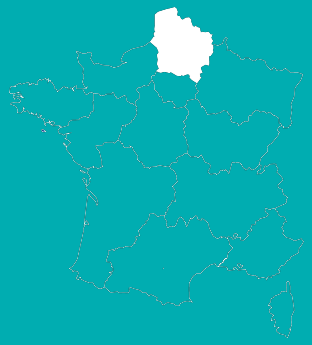

47 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Mobilité douce et transports propres

Métropole Européenne de Lille
Aménagements cyclables du plan vélo métropolitain

Cette métropole, regroupant 95 communes et située en Région Hauts de France, a engagé un plan d'action pluriannuel de 100 M€ (2020-2026) pour développer les mobilités actives sur son territoire. Il inclut notamment un maillage en pistes cyclables du territoire métropolitain et une résorption des points durs de franchissement. 14 M€ ont été investis en 2021 pour que la Métropole Européenne de Lille devienne une « métropole cyclable » et qu'elle dispose d'un réseau cyclable continu, confortable et sécurisé. Le futur réseau sera structuré en 2 grands types de voies, aux fonctions différentes :

- Un réseau reliant les communes de l'aire métropolitaine entre elles et permettant de rejoindre facilement les gares, les centres-villes, les universités et les grands équipements métropolitains ;
- Un réseau dédié aux communes rurales de la métropole constituée en « points-nœuds » (système de fléchage d'itinéraires cyclables). Il est destiné à mettre en valeur les atouts touristiques du territoire et à développer le cyclotourisme.

À terme, l'objectif de ce vaste plan est de multiplier par 4 la part du vélo dans les modes de déplacement contre 1,5 % actuellement.

0,24 tCO_2
évitée /an

Caractéristiques du projet financé

- Kilomètres de pistes cyclables installées :
  20 km
- Part de financement Sfil/LBP (%) :
  100 %

Occitanie

194 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS
Mobilité douce et transports propres

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine
Création d'une 3ème ligne de métro

Autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine (Région Occitanie), ce syndicat de transport regroupe 108 communes dont la Métropole de Toulouse (près de 997 000 habitants). Il a engagé un projet visant à étendre le maillage territorial de son réseau de métros, en réalisant une 3ème ligne reliant le nord-ouest au sud-est de l'agglomération. D'une longueur de 27 km environ et dotée de 21 stations, la future ligne a vocation à :

- Relier les grands pôles d'emploi et d'innovation du territoire dans les domaines aéronautique et aérospatial (230 000 emplois desservis par jour) ;
- Offrir une solution de transport multimodal de premier plan grâce à des connexions avec 5 gares ferroviaires et des correspondances avec les autres lignes de transports en commun du réseau (métro, tramway, bus) ;
- Répondre aux enjeux de croissance démographique de certains quartiers à fort potentiel de développement (Matabiau, Labège...) ;
- Améliorer la qualité de l'air grâce au report modal attendu.

2,7 Mds€ sont investis dans ce projet (soutenu par France relance) dont l'itinéraire permettra de desservir directement plus de 100 000 habitants.

297 tCO_2 évitées /an

Caractéristiques du projet financé

- Longueur de la ligne ou de l'extension : **27 km**
- Nombre de passagers moyen de la ligne par an : **38,7 Millions**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **2 %**

Pays de la Loire

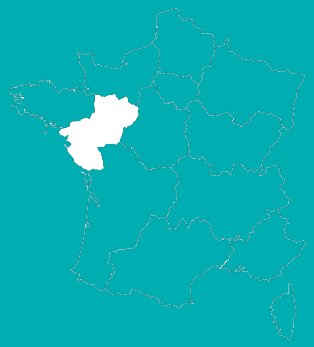

32 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Mobilité douce et transports propres

Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu-Rocheservière
Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)

Cette communauté d'agglomération située en Région Pays de la Loire regroupe 10 communes sur un territoire de 50 000 habitants. Elle a investi près de 12 M€ dans l'aménagement du Pôle d'échanges Multimodal en gare de Montaigu-Vendée (3ème gare du département de la Vendée). Cette opération a pour objectifs de :

- Rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Faciliter et sécuriser son accès par tous les modes de déplacement : à pied, à vélo, en voiture ou en transport collectif ;
- Apporter plus de confort aux voyageurs grâce notamment à la création d'un passage souterrain sous les voies ferrées, la mise en place de nouveaux abris voyageurs ou encore l'allongement des quais. Cet investissement concourt à améliorer l'accès au transport ferroviaire des 300 000 voyageurs transitant par cette gare chaque année.

Le dispositif Sfil/LBP a contribué à hauteur de **36 %** dans le financement de ce projet.

Mesure détaillée du thème
Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Catégories et projets éligibles

- **Modernisation** de l'**éclairage public** (remplacement par LED) ;
- **Construction** de bâtiments* (norme RT 2012) ;
- **Rénovation** de bâtiments justifiant d'un **gain** de **performance** supérieur à **30 %**.

** à l'exception des bâtiments utilisant un système de chauffage à base d'énergies fossiles (gaz et fioul).*

Total thème : 192 M€

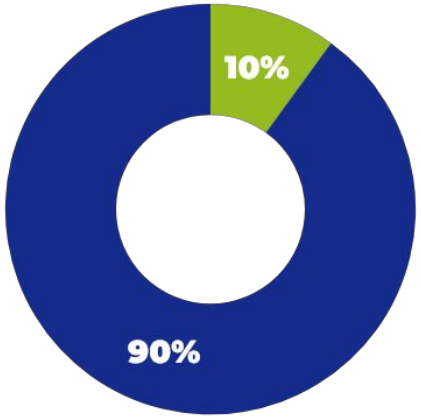

Construction/acquisition ou rénovation
55 prêts verts
Montant : 173 M€

Aménagement urbain
9 prêts verts
Montant : 19 M€

Mesure détaillée du thème
Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Indicateurs clés :

Impact écologique

1 718 tCO^2 évitées /an

Amélioration de la performance énergétique de l' éclairage public

53% de gain, soit 9 946 MWh

Surface des bâtiments construits ou rénovés financés

194 948 m²

Economie d'énergie réalisée (en rénovation)

105 kWh/m²

Haut-de-France

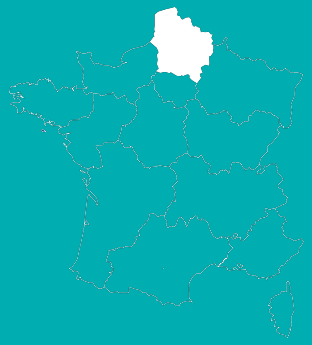

47 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Commune de Harnes
Renouvellement du parc d'éclairage public en LED

Cette commune de moins de 12 500 habitants, située en Région Hauts-de-France, a investi 3,5 M€ dans la modernisation de ses équipements d'éclairage public très énergivores. 2 200 points lumineux vont ainsi être remplacés par des luminaires LED sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, ces luminaires seront équipés d'un capteur de présence afin d'ajuster la luminosité en fonction de la circulation des usagers.

Ce projet doit permettre à la commune de réduire de 70% la consommation énergétique des équipements d'éclairage urbain.

7 tCO_2 évitées /an

Caractéristiques du projet financé

- Performance énergétique :
  - **1 299 500 kWh/an avant amélioration**
  - **443 200 kWh/an après amélioration**
- Gain de performance : **65%**
- Part de financement Sfil/LBP (%) : **14 %**

Occitanie

194 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Département de l'Hérault
Construction de 3 collèges

Le Département de l'Hérault situé en Région Occitanie gère plus de 80 collèges qui accueillent 56 000 élèves chaque année. Face à une forte progression des effectifs scolaires, il a investi 78,8 M€ dans la construction de trois nouveaux collèges éco responsables dans les secteurs de :

- Port-Marianne à Montpellier
- Juvignac (Nord-Ouest de Montpellier)
- Maraussan (près de Béziers)

Attaché à ses engagements écologiques, le Département a choisi de privilégier des matériaux biosourcés (bois) et des équipements de chauffage s'appuyant sur des sources renouvelables comme la biomasse ou la géothermie.

108 tCO_2
évitées /an

Caractéristiques des 3 projets financés

- Labels visés :
  Bâtiments Durables Occitanie « Niveau Argent »
- Surface totale :
  18 239 m²
- Performance énergétique moyenne :
  51,02 kWhep/m2/an
- Part de financement Sfil/LBP (%) :
  49 %

Bourgogne-Franche-Comté

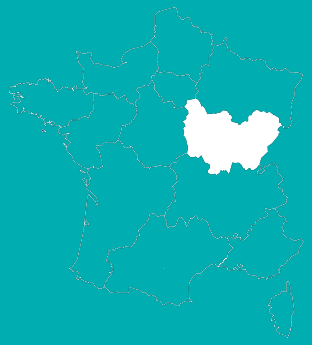

18 M€

investis en prêts verts dans la région

EXEMPLE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Commune de Besançon
Rénovation thermique des écoles

Cette commune de 120 000 habitants, située en Région Bourgogne-Franche-Comté, a investi 3,2 M€ dans la rénovation énergétique et la réhabilitation de son école élémentaire Viotte : travaux d'isolation intérieure et extérieure, mise en place de panneaux photovoltaïques ainsi que la mise en place d'un éclairage basse consommation. Cette rénovation globale du bâtiment va lui permettre de réduire de plus de 80% sa consommation énergétique.

Cette rénovation s'inscrit dans un plan global de rénovation énergétique des bâtiments municipaux et scolaires à hauteur de 60 M€ sur 6 ans.

25 tCO_2 évitées /an

Caractéristiques du projet financé

- Labels visés :
  Effilogis BBC, Effinergie performance
- Surface totale :
  7 240 m²
- Performance énergétique :
  - **178 kWhep/m2/an avant amélioration**
  - **34 kWhep/m2/an après amélioration**
- Gain de performance :
  81 %
- Part de financement Sfil/LBP (%) :
  56 %

sfil
Caisse des Dépôts GROUPE
Caffil
Caisse des Dépôts GROUPE